

GAUDISSARD

Fabrication et pose de menuiseries PVC & ALU

FICHE D'ENTRETIEN DES VOLETS BATTANTS ET VOLETS ROULANTS

Les volets battants fournis par nos soins sont soit en PVC, soit en aluminium. Les accessoires sont en aluminium et les vis en inox.

Pour conserver à ceux-ci leur aspect neuf, il convient de les laver régulièrement à l'eau savonneuse neutre, à l'exclusion de tout autre produit alcalin, acide ou abrasif et de rincer abondamment.

Dans tous les cas, il faut exclure les détergents avec des valeurs PH inférieures à 5 et supérieures à 8 ainsi que les détergents abrasifs ou émerisant, les pailles de fer ou les brosses métalliques.

Nos ouvrages sont conçus pour un bon fonctionnement, mais il se peut qu'avec le temps, les boulons et vis se desserrent au fil du temps. Il convient donc de vérifier et remédier périodiquement à ces dommages.

Veiller également à ce qu'aucun élément rapporté ou peinture d'encadrement ne viennent gêner le bon déroulement des opérations d'ouverture et de fermeture.

Nous rappelons à nos clients que les espagnolettes ont un rôle de fermeture (comme précisé sur nos devis et factures) et que pour avoir la possibilité de les mettre en tuile, il faut installer des crochets crémaillères.

Le nettoyage de fin de chantier comporte un arrosage à l'eau claire qui éliminera préalablement les poussières abrasives de la façade, suivies d'un nettoyage courant. Ces nettoyages de fin de chantier sont hors lot.

Pour les volets roulants électriques, il n'y a pas d'intervention à faire sur les moteurs, les lames du tablier sont à nettoyer avec la même fréquence que les menuiseries et les télécommandes sont équipées d'une pile CR2430. Pour les coffres PVC, les poudres à récurer et diluants (acétone, solutions de dérivés nitrés) sont absolument proscrits. Nous pouvons vous proposer des produits spéciaux permettant un nettoyage en toute sécurité (se renseigner auprès de votre commercial).

Toutes ces opérations d'entretien et de contrôle auront une fréquence au minimum de deux fois par an et plus pour les sites exposés tels que bords de mer, zones très polluées, milieux corrosifs ...

Dans le cas d'un très fort encrassement (dû à un manque d'entretien) nécessitant une rénovation, il est recommandé de s'adresser à une entreprise spécialisée. Sont exclus des conditions de garanties une utilisation anormale et des conditions climatiques exceptionnelles (ex. tempêtes, forts orages, etc.). Par fortes intempéries, il est très fortement recommandé de fermer complètement ses volets battants ou roulants afin d'éviter des casses dues aux rafales de vent.

32 Z.A. du fief Girard — 17 290 AIGREFEUILLE D'AUNIS

Site web: www.gaudissard.fr